

# CHALLENGE du COMITE DEPARTEMENTAL de CYCLISME de la DORDOGNE Cycles MAZEAU

## Challenge de la Dordogne U15 Saison 2025

### Article 1 BUT :

- Afin de valoriser les courses organisées dans notre département, le challenge du Conseil Départemental de la Dordogne est ouvert à tous les licenciés de la Fédération Française de Cyclisme de la catégorie U15.
- Ce challenge est organisé et arbitré par le Comité Départemental de Cyclisme de la Dordogne et dénommé : « **Challenge du Comité Départemental de cyclisme de la Dordogne patronné par les cycles MAZEAU** ».
- Durant la saison 2025, le challenge sera disputé sur six épreuves cyclistes inscrites au calendrier et organisées par différents clubs et localités du département de la Dordogne. La sélection de ces épreuves est faite en tenant compte du calendrier régional. Des épreuves pourront être ajoutées, compte tenu des circonstances évolutives du calendrier et validées par les responsables du CD24

### Article II - ORGANISATEURS :

- Pour une communication plus rapide et efficace, il est demandé aux organisateurs de transmettre au responsable **par mail** le résultat de l'épreuve organisée.
- Lors de l'inscription sur la DO (Demande d'Organisation), il est demandé aux clubs de mentionner : "**épreuve comptant pour le challenge du Comité Départemental de la Dordogne**"
- Sur chaque épreuve, un membre du comité départemental sera présent et sera en possession :
  - \*Du maillot de leader.
  - \*Du maillot meilleur féminine
  - \*D'une banderole publicitaire de nos partenaires.

### Article III - JURY DES ARBITRES :

- *Il est demandé aux arbitres d'établir le classement de l'épreuve, de le communiquer rapidement à la personne représentant le comité départemental, de manière à avoir le classement général pour que la cérémonie protocolaire se déroule rapidement et dans les meilleures conditions.*
- *Les arbitres veilleront à l'application stricte du règlement Fédéral et du règlement particulier de ce challenge et signaleront par rapport écrit au responsable du challenge tout incident majeur et les décisions prises.*

### Article IV - LE REGLEMENT PARTICULIER et LES EPREUVES :

- *Par dérogation et accord du Comité régional, le maillot ne pourra être porté que dans le cadre des épreuves du challenge, et seulement par le leader du moment.*
- *Il n'y aura pas de mise en compétition du challenge sur deux épreuves en concurrence le même jour dans le département.*
- *Toutes épreuves retenues, qui ne seront pas organisées, ne seront pas remplacées.*
- *Toutes épreuves reportées de dates, resteront en compétition s'il n'y a pas concurrence avec une épreuve déjà sélectionnée.*
- *La grille de points retenue pour les 15 premiers coureurs du classement de la course sera :*
  - **30-20-15-10-9-8-7-6-5-4-3-2-1-1-1.**
- *A l'issue de chaque épreuve, le nouveau classement général sera établi par le **responsable du challenge**, en tenant compte de la grille de points ci-dessus.*
- *En cas d'égalité de points sur les épreuves, pour déterminer le classement général provisoire, seront pris en compte :*
  - a) le plus grand nombre de participations (référence dans les 15 premiers)*
  - b) le plus grand nombre de 1<sup>ères</sup> places,*
  - c) le plus grand nombre de 2<sup>èmes</sup> places,*
  - d) le plus grand nombre de 3<sup>èmes</sup> places.*
- *Un bonus de 15 points sera attribué aux coureurs sélectionnés en sélection régionale ou nationale le jour d'une course figurant au challenge.*
- *Un coureur refusant une sélection et courant sur une épreuve du challenge le jour de cette sélection ne marquera pas de points.*

### Article IV - PROTOCOLE FINAL LORS DE LA DERNIERE EPREUVE :

- *Présence obligatoire en tenue cycliste des trois premiers du classement général final et de la meilleure féminine pour la remise du maillot en présence du représentant du Comité Départemental.*
- *En cas d'égalité de points sur les épreuves, pour déterminer le classement général final, seront pris en compte :*
  - e) le plus grand nombre de participations (référence dans les 15 premiers)*
  - f) le plus grand nombre de 1<sup>ères</sup> places,*

- g) le plus grand nombre de 2<sup>èmes</sup> places,
- h) le plus grand nombre de 3<sup>èmes</sup> places.

## Article V - DOTATION CLASSEMENT GENERAL FINAL

- Lors de l'Assemblée annuelle du Comité Départemental de la Dordogne :
  - a) Le premier se verra remettre définitivement un maillot de leader, aux couleurs du partenaire, un trophée avec inscription portant le nom du challenge.
  - b) Le second, un trophée avec inscription portant le nom du challenge.
  - c) Le troisième, également un trophée avec inscription portant le nom du challenge.
  - d) Une dotation de quatre prix (230 €) récompensera les quatre premiers du classement général. Premier : 80 € ; deuxième : 60 € ; troisième : 50 € ; quatrième : 40 €.
  - e) Un classement pour les féminines U15F aura lieu. Elle se verra remettre un maillot et un trophée.

## Article VI - DROITS ET DEVOIRS DES COUREURS

- Sera exclu du challenge, tout coureur impliqué dans des affaires de dopage ou ayant tenu des propos tendant à nuire à l'image du cyclisme.

### Compétitions retenues pour la participation au Challenge U15G et U15F du Comité Départemental de la Dordogne 2025

Dates	Lieux	Organisateurs
27/04/2025	Mensignac	CC Périgueux
8/05/2025	Montpon (Véry)	SC du Périgord
14/06/2025	St Martin de Gurçon	SC du Périgord
15/06/2025	St Astier	JS St Astier
27/07/2025	Boulazac Isle Manoire (Atur)	CC Périgueux
28/09/2025	Cendrieux	SC du Périgord

#### Responsable du challenge

**Stéphane REIMHERR**

Tél.06 31 83 43 81

Courriel : [stephane.reimherr@outlook.fr](mailto:stephane.reimherr@outlook.fr)

**Attention : certaines courses pourront être ajoutées compte tenu des nouvelles compétitions incorporées, éventuellement, au calendrier**